

*Projets de douze réserves de biodiversité et d'une réserve
aquatique dans la région administrative de la Mauricie*

*Mémoire
Présenté au Bureau des audiences publiques sur l'environnement
(BAPE)*

par Monique Fontaine

Le 11 avril 2019

Présentation

Mon nom est Monique Fontaine. Je suis retraitée de la fonction publique du Québec. Je vis en Mauricie depuis 2014. Je m'y suis installée afin d'accompagner l'enfance de mes petits-fils. Je vis près d'un parc que longe une petite rivière qui survit à la vidange saisonnière des piscines. Mes petits-fils et moi la fréquentons comme un être vivant. Je la reconnais comme une personne morale, comme mon alter ego et comme l'éducatrice qu'elle est.

Un projet dont la réalisation accuse du retard

Le projet qui nous intéresse aujourd'hui est celui de la création de douze réserves de biodiversité et d'une réserve aquatique dans la région administrative de la Mauricie.

Le gouvernement du Québec est loin d'avoir atteint les cibles qu'il s'était fixées, soit 12 % du territoire du Québec pour la période 2011-2015 et 17% pour 2020. En dix-neuf ans, la superficie des aires protégées est passée de 3% en 1999 à 10% en 2018.

Par ailleurs, les buts visés par l'exercice de désignation d'aires protégées, la sauvegarde d'espèces sensibles ou en voie de disparition et, notamment la représentativité, ne tiennent compte ni de l'urgence climatique, ni de la détérioration des écosystèmes. Pourtant, la perte de la biodiversité et le déficit écologique sont bien documentés et il est évident que les mesures qu'on entendait prendre il y a 20 ans ne correspondent, ni aux besoins d'aujourd'hui, ni à ceux des générations qui viennent.

D'où vient la difficulté à accomplir la fonction confiée?

À la page 12 des *Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique 2013*, le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs nous propose de :

« Protéger les écosystèmes afin de maintenir la production des services écologiques essentiels. Cette orientation vise à préserver notre patrimoine naturel, notamment les écosystèmes les plus essentiels en ce qui concerne l'importance des services écologiques qu'ils rendent et qui peuvent être considérés comme des infrastructures écologiques. Parmi ceux-ci figurent les milieux qui procurent une eau de qualité en quantité adéquate. C'est le cas des milieux humides, considérés comme les écosystèmes qui rendent le plus de services écologiques. Certaines études ont évalué la valeur monétaire des services écologiques rendus par les milieux humides comme s'ils étaient internalisés à l'économie de marché. Leur contribution serait alors évaluée à plus de 20 fois celle de champs en culture.

S'en suit, un tableau qui attribue une valeur en dollars à... soyons bref : à la vie.

Le pouvoir des mots

L'investissement en éducation est décrit par certains comme l'accumulation du capital humain. Le terme *ressources naturelles*, souvent voisin du mot exploitation, correspond souvent dans les faits à une marchandisation... de la terre, de l'eau... des êtres vivants. Il résulte souvent en une monétarisation, une symbolisation, une abstraction, une dérive.

Les affaires de l'État

Le rôle des gouvernements dans la protection des intérêts de l'État m'intéresse. La convoitise des entreprises forestières, des minières, la politique énergétique 2030, la place qu'occupent des intérêts privés dans l'énoncé de sa mise en œuvre et les projets de développement de l'industrie gazière... bref, ce que je qualifierai aujourd'hui d'érosion des pouvoirs publics au profit des intérêts privés m'inquiète.

Résilience

Nous savons que l'ensemble du territoire de la Haute-Mauricie est une richesse. Nous savons aussi que la vitalité des forêts naturelles et des milieux humides jouera un rôle essentiel dans l'adaptation aux changements climatiques. Ce projet continuera donc à présenter un intérêt d'autant plus si on reconnaît ce patrimoine (oui, le mot existe) comme un héritage inaliénable, dans la mesure et à condition que ce projet de réserves ne constitue pas un projet de réduction des territoires.

Recommandations

- Établir les aires protégées proposées en Mauricie pour atteindre l'objectif défini pour 2020 à l'intérieur du calendrier fixé; accélérer le rythme de création de nouvelles aires protégées;
- Considérer le projet de façon éco-systémique : réviser et déclarer caduques les lois qui concèdent à des entreprises des droits sur le territoire, en favorisent la monétarisation et aliènent les droits fondamentaux des populations qui les occupent ;
- Reconnaître la Nature comme une personne légale et le patrimoine national comme un héritage inaliénable ;
- Concevoir et adopter à court terme une politique nationale de protection de l'ensemble du territoire adaptée aux changements climatiques, assortie d'un plan d'action et d'outils de mesure.

Conclusion

Je conclus remerciant le Bureau des audiences publiques en environnement de fournir aux citoyens et citoyennes du Québec l'occasion de prendre la parole dans l'espace public.